

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13611**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

CQP : Certificat de qualification professionnelle Moniteur roller skating

Nouvel intitulé : Moniteur roller sport

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) Sport - Fédération française de roller skating (FFRS)	Président de la FFRS

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3328 - Sport

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire effectue les activités suivantes:

- 1 - Accueil des patineurs ou skateurs, enfants et adultes, avant et après la séance, pour présenter les conditions de déroulement de l'activité roller ou skate
- 2 - Encadrement de séances d'initiation de roller ou skate et dans l'option choisie (patinage artistique, course, rink hockey, roller in line hockey, roller acrobatique ou skate) en s'appuyant sur la réglementation et les modèles techniques fédéraux tout en respectant la sécurité des pratiquants (patineurs ou skateurs) et des tiers
- 3 - Dynamisation du groupe de patineurs ou skateurs dans et autour de l'activité roller skate
- 4 - Intégration de l'activité de moniteur de roller skating dans le fonctionnement de la structure
- 5 - Protection des patineurs ou skateurs en situation d'incident ou d'accident

LES CAPACITÉS ATTESTÉES :

- Se présenter, expliquer son rôle de moniteur et fixer le cadre de son intervention.
- Echanger sur les interrogations des patineurs ou skateurs.
- Gérer le moment qui précède la séance en veillant à la sécurité des patineurs ou skateurs. et le moment qui suit la séance.
- Organiser des situations dans le temps et dans l'espace adaptées aux spécificités de l'activité et aux attentes des patineurs ou skate
 - Vérifier et assurer la sécurité des patineurs ou skateurs pendant la pratique au regard de critères définis.
- Respecter la réglementation applicable à l'activité et à l'option certifiée (jugement, arbitrage, espaces de pratique).
- Adapter son intervention en fonction de la séance et du cycle de séances.
- Accompagner le patineur ou skateur dans sa progression technique dans l'option certifiée.
- Développer l'éthique et les valeurs de la culture roller ou skate.
- Promouvoir l'activité roller ou skate auprès des patineurs ou skateurs.
- Motiver l'engagement des patineurs ou skateurs vers des événements.
- Aider les patineurs ou skateurs à vivre l'événement.
 - Auto-évaluer son intervention
 - Rendre compte des actions menées auprès des responsables
 - Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Clubs affiliés à la FFRS

Associations sportives

Emploi de moniteur à titre occasionnel de 360 heures par an

Codes des fiches ROME les plus proches :

Réglementation d'activités :

- Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation, la certification se compose en 5 blocs de compétences :

Bloc de compétences 1 (BC1) : accueil des patineurs ou skateurs, enfants et adultes, avant et après la séance, pour présenter les conditions de déroulement de l'activité roller

- Observation au poste / mise en situation en entreprise
- Entretien

Bloc de compétences 2 (BC2) : encadrement de séances de roller et / ou skate en initiation ou dans l'option certifiée en s'appuyant sur la

règlementation et les modèles techniques fédéraux tout en respectant la sécurité des patineurs ou skateurs et des tiers

- Mise en situation en entreprise
- Entretien

Bloc de compétences 3 (BC3) : dynamisation du groupe de patineurs ou skateurs dans et autour de l'activité roller ou skate

- Rapport d'activités
- Entretien

Bloc de compétences 4 (BC4) : intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure

- Bilan d'activités
- Entretien

Bloc de compétences 5 (BC5) : protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

- Attestation de réussite aux premiers secours (PSC1 ou AFPS)

Validation des acquis de l'expérience

Le candidat doit compléter le dossier disponible auprès de la FFRS, accompagné des preuves de l'activité.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFRS ou son suppléant.
En contrat de professionnalisation	X		- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFRS ou son suppléant.
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2011	X		- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant, - un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant, - le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant, - un représentant de la FFRS ou son suppléant.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des

certifications professionnelles Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé certificat de qualification professionnelle Moniteur roller skating avec effet au 25 novembre 2011, jusqu'au 25 novembre 2016.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) Sport - Fédération française de roller skating (FFRS) : Aquitaine Limousin Poitou-Charentes - Gironde (33) [Bordeaux]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Il s'agit du CQP Moniteur roller skating option « patinage artistique et danse », « course », « rink-hockey », « roller in line hockey », « roller acrobatique », « skateboard ».

Certification suivante : Moniteur roller sport